

Localisation cartographique des prises de vues

Carnet photographique et plan de localisation



Barrage de Saint-Denis – Rive Gauche (1)



Rive Droite (2) (19.09.2014)



Chemin de service, localisation du réseau d'irrigation enterré (3) (14.06.2012)



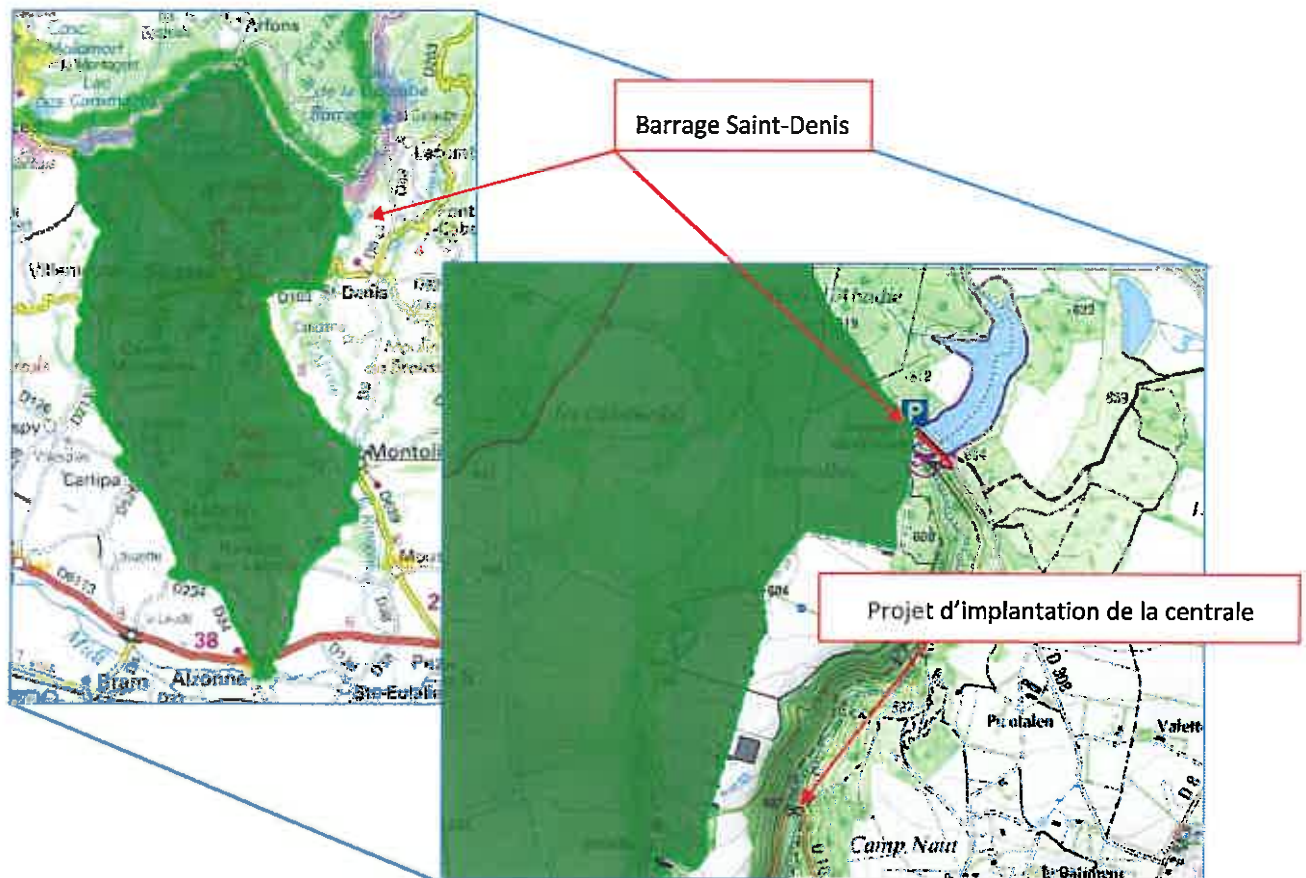
Terrains traversés par la conduite forcée (4)



Zone d'implantation de la centrale hydroélectrique (5)

(9.04.2014)

Zone Natura 2000 – Vallée du Lampy – FR9101446



Source : INPN

Date : 23 septembre 2014

Site d'intérêt : Le site du barrage ainsi que les travaux projetés se situent en dehors du périmètre de la zone Natura 2000 « Vallée du Lampy ». Cependant les zones Natura 2000 sont des sites identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats qu'ils abritent.

Le projet d'équipement du barrage de Saint-Denis étudiera ses impacts sur les espèces identifiées par la zone Natura 2000. L'étude de la faune aquatique apparaît cohérente au vue de la continuité écologique des cours d'eau sur le territoire.

I. Synthèse

1. *Identification de la zone Natura 2000 :*

Natura 2000 :

- Vallée du Lampy
- Identification nationale : FR9101446

1.1. Faune au sein du périmètre de la zone

Espèces principales :



Le barbeau truité



La lamproie de Planer



La bouvière

Habitats déterminants :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion

1.2. Facteurs influençant l'évolution de la zone Natura 2000 « Vallée du Lampy »

a. Extrait

« Descendant des contreforts de la Montagne Noire, le Lampy et la Vernassonne sont deux cours d'eau au régime méditerranéen. La qualité de l'eau permet à ces cours d'eau d'abriter une faune piscicole riche et variée, parmi laquelle plusieurs espèces d'intérêt communautaire : le barbeau truité, la bouvière et la lamproie de Planer.

Comme pour tous les sites abritant des habitats et des espèces de cours d'eau, le maintien de la qualité de cette dernière est un facteur déterminant ; dans le cas du Lampy, les pressions agricoles et urbaines restent modestes et ne constituent donc pas une menace très importante.

L'entretien des berges des cours d'eau et des ripisylves est aussi un facteur déterminant, en particulier pour le maintien des frayères. Le document d'objectifs du site devra porter une attention particulière à ce problème. »

b. Influence du projet sur la faune piscicole identifiée

◆ Phase de fonctionnement de l'installation

La faune piscicole :

- Le débit réservé sera assuré au point du déversoir, ainsi la dévalaison piscicole sera maintenue
- Il faut noter que les espèces piscicoles identifiées par la zone Natura 2000 du Lampy ne sont pas des espèces migratrices. De plus, le profil actuel de l'Alzeau forme un barrage naturel à l'aval du pont barrel et ne permet pas la montaison des espèces piscicoles.

Les frayères :

- La diminution des débits en aval du barrage jusqu'au point de rejet peut engendrer un assèchement des berges et perturber le maintien des frayères
- Le canal de rejet mis en place pour évacuer les eaux turbinées pourra créer une perturbation des frayères au niveau du point de rejet.

La qualité de l'eau :

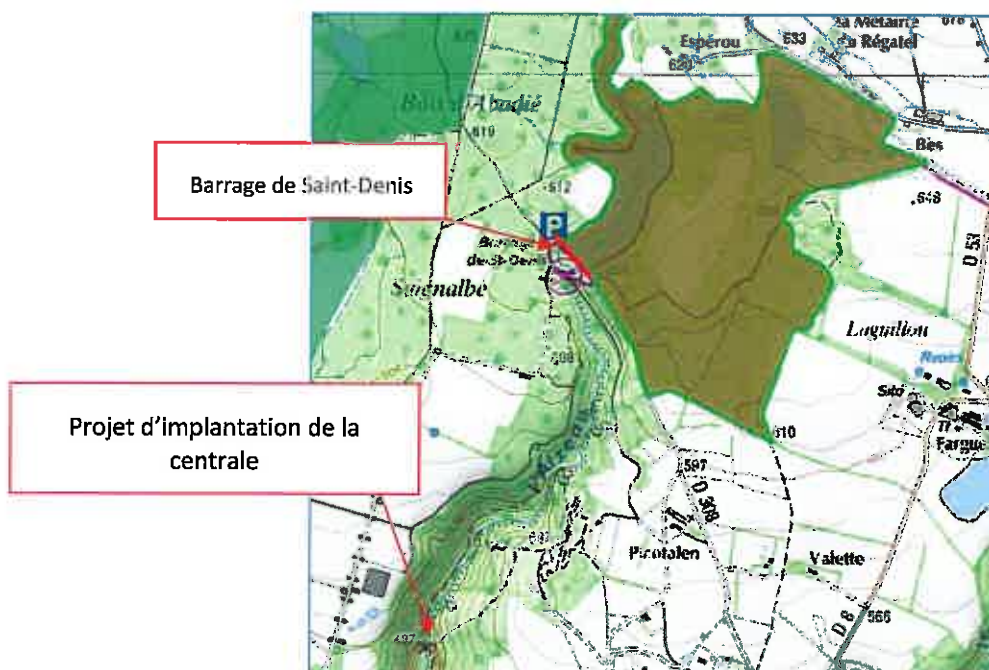
L'eau rejetée n'aura subi aucune altération (pas de traitement), ainsi sa qualité est préservée.

2. Mesures envisagées

Les frayères :

- Une identification des frayères au droit de la zone de rejet sera effectuée
- Le turbinage de l'eau aura lieu en période hivernale, pour éviter l'assèchement des berges lié au maintien des frayères.
- Les frayères identifiées seront déplacées en dehors de la zone de rejet pour assurer leur conservation.

ZNIEFF type 1 – Lac du barrage de Saint-Denis – 910011752



Source : Géo portail

Date : Le 01 septembre 2014

Site d'intérêt : Le projet d'équipement du barrage de Saint-Denis se trouve en dehors du périmètre de la ZNIEFF « Lac du barrage de Saint-Denis ». Cependant le fonctionnement hydrologique de l'Alzeau en aval du barrage ainsi que les zones humides connexes sont interdépendants de la gestion du barrage. Les espèces identifiées par cette zone feront donc l'objet de mesures de protection.

I. Synthèse

1. *Identification de la ZNIEFF :*

ZNIEFF :

- « Lac du barrage de Saint –Denis » (+Landes et prairies humides du Régatel)
- Identifiant national : 910011752

Caractéristiques :

- ZNIEFF continentale de type 1.
- Identifiant régional : 11111082

1.1. Faune & flore protégées au sein du périmètre de la zone

Espèces principales :



Busard cendré



Drosera rotundifolia



Littorella uniflora

Habitats déterminants : Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques

1.2. Facteurs influençant l'évolution de la ZNIEFF « Lac du barrage de Saint-Denis »

a. Extrait

« Les espèces végétales présentes sur la ZNIEFF sont presque toutes liées aux milieux humides et ces derniers doivent donc être préservés. Les principales menaces pesant sur ces zones humides sont leur transformation de parcelles en cultures ou en plantations mono spécifiques de résineux, avec les risques de drainage et/ou de labour qu'elle implique, ainsi que la perte de biodiversité.

Il existe actuellement une grande parcelle exploitée au centre de la ZNIEFF (entre les boisements de bord de lac et les landes) et des plantations sylvicoles à proximité du périmètre.

De nombreux chemins et sentiers fragmentent la lande indiquant une fréquentation importante pouvant avoir des conséquences sur la colonie de Busard cendré au printemps (avril à juillet). »

b. Influence du projet sur la faune et la flore identifiées

◆ Phase de travaux

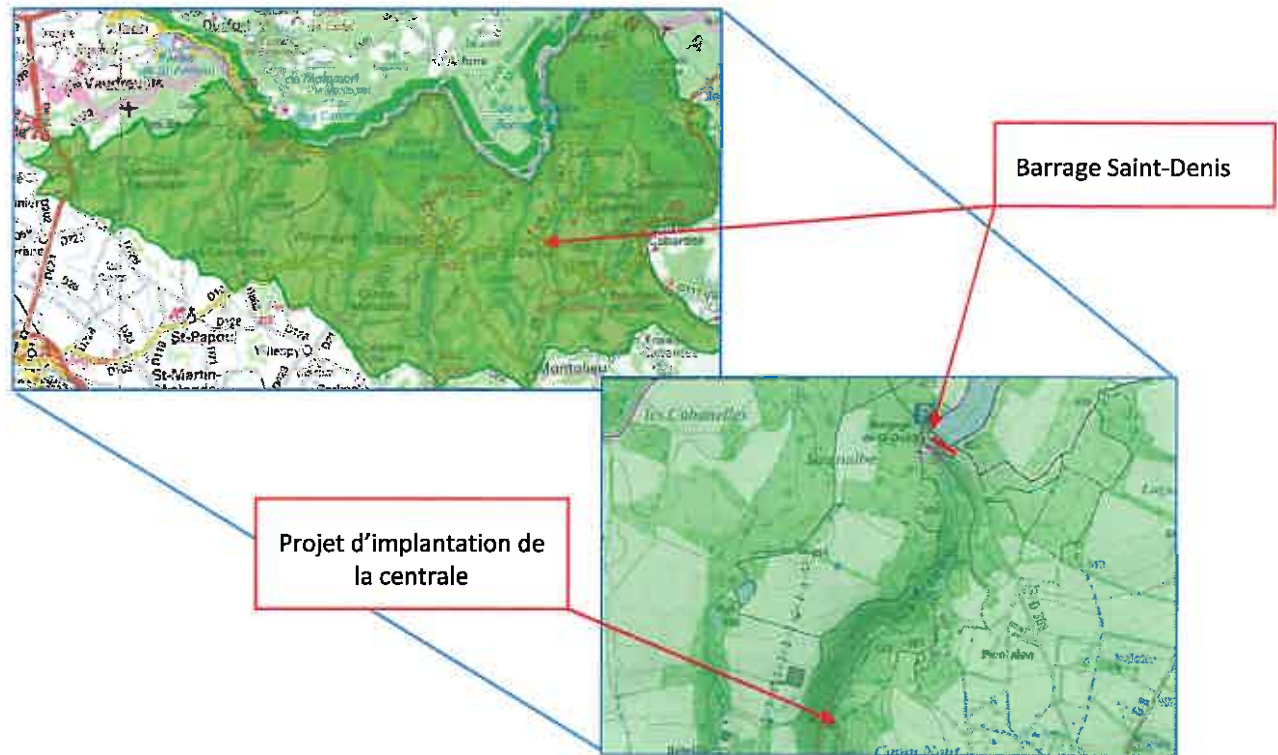
Le projet d'équipement du barrage d'irrigation de Saint-Denis ne prévoit pas de transformation en parcelle de culture au niveau de la zone humide. La construction de l'installation hydroélectrique, sa localisation ainsi que son emprise seront situées en dehors du périmètre de la zone ZNIEFF identifiée.

◆ Phase de fonctionnement de l'installation

Le niveau d'eau du lac de retenue ne sera pas diminué. L'eau qui passe habituellement par le seuil déversoir, sera canalisée au niveau du bassin de rétention pour être entraînée vers la turbine.

Le turbinage sera effectué uniquement en période de hautes eaux, lorsque les débits sont conséquents. Ceci permettra le maintien des zones humides connexes au lac et barrage de Saint-Denis.

ZNIEFF type 2 – Montagne Noire Occidentale – 910009423



Source : INPN

Date : Le 23 septembre 2014

Site d'intérêt : Le projet d'équipement du barrage de Saint-Denis se trouve dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Montagne Noire occidentale ». L'influence des différentes phases du projet sur la biodiversité identifiée par la ZNIEFF sera déterminée et des mesures d'évitement seront établies.

I. Synthèse

1. *Identification de la ZNIEFF*

ZNIEFF :

- Montagne Noire occidentale
- Identifiant national : 910009423

Caractéristiques :

- ZNIEFF continentale de type 2
- Identifiant régional : 11110000

1.1. Faune & flore protégées au sein du périmètre de la zone

Espèces principales :



Écrevisse à pieds blancs



Barbeau truité



Orchis Punaise



Rossolis à feuilles rondes



Spiranthe d'été



Bellevalia Romana



Gagée de Granatelli

Habitat déterminant : Hêtraies acidiphiles subatlantiques

1.2. Facteurs influençant l'évolution de la zone ZNIEFF de type 2 « Montagne Noire Occidentale »

a. Informations

Aucun facteur déterminant pouvant influencer l'évolution de la zone n'est identifié dans la fiche ZNIEFF « Montagne Noire Occidentale ».

Il faut noter que le périmètre de la ZNIEFF est un site classé selon la loi de 1930 et se trouve dans le périmètre du Parc Naturel Régional. La loi du 2 mai 1930 a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

b. Influence du projet sur la faune et la flore identifiées

La phase de travaux ainsi que la phase de fonctionnement de la centrale hydroélectrique sont susceptibles d'impacter la flore et la faune piscicole identifiées au sein du périmètre de la zone :

◆ Phase de travaux

La flore environnante :

- L'établissement temporaire d'une piste d'accès pour la circulation des engins ainsi que l'implantation de la centrale hydroélectrique et de la conduite forcée sont susceptibles d'entraîner un piétinement de la flore identifiée par la ZNIEFF.

◆ Phase de fonctionnement

La faune piscicole :

- La dévalaison de la faune piscicole sera assurée par le débit réservé au droit du seuil déversoir

- L'entrée de la conduite forcée peut constituer une cause de mortalité de la faune piscicole qui s'y introduit.

Les berges :

- Les volumes d'eau restitués à l'Alzeau au niveau de la zone de rejet présentent un risque d'affouillement des berges.

Les frayères :

- Les frayères localisées au point de rejet pourraient être détruites.

2. Mesures envisagées

Une identification de la flore et des habitats déterminants (frayères) aura lieu préalablement.

La flore environnante :

- Pour éviter le piétinement de la flore, un marquage sera effectué. Dans le cas où la flore se trouverait au niveau de l'installation, elle sera repiquée à proximité pour éviter sa destruction.

La faune piscicole :

- La mise en place d'une crépine d'un diamètre plus étroit que celui de l'ancienne au niveau de la canalisation qui mène directement à la turbine permettra d'éviter l'introduction de la faune piscicole.

Les berges :

- Un enrochement de type génie végétal (tunage) sera mis en place sur une vingtaine de mètres.

Les frayères :

- Les frayères identifiées au point de rejet seront déplacées afin d'être conservées.

